

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

DE MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE (ED-MI)

PROCÉDURE DE NOUVELLES INSCRIPTIONS

1. DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE DE NOUVELLES INSCRIPTIONS

Cette procédure comprend les étapes suivantes :

• Etape 1 : Appel à candidature

- O Qui : Directeur de l'Ecole doctorale ;
- O Quoi : Avis d'appel à candidature ;
- Comment: par diffusion sur le site WEB de l'UCAD, affichage et par courrier administratif;
- O Pourquoi : dépôt des dossiers de candidature ;
- Quand : première semaine du mois d'octobre ;

• Etape 2 : Dépôt de candidature

- O Qui: Candidats à la thèse;
- O Quoi : dossier de candidature ;
- O Comment : en physique et en numérique ;
- O Pourquoi : avis de réception de candidature ;
- O Quand : au plus tard le dernier jour ouvré du mois de novembre ;

• Etape 3 : Réception des dossiers de candidature

- Qui : Secrétariat administratif de l'ED ;
- O Quoi : recevoir les dossiers de demande de candidature ;
- O Comment : en physique et en numérique avec accusé de réception ;
- O Pourquoi : complétude et recevabilité administrative ;
- O Quand: dès dépôt de la candidature et au plus tard 48 heures après;

• Etape 4 : Traitement des dossiers

- O Qui: Secrétariat administratif et scientifique;
- O Quoi : classer les dossiers de demande par formation doctorale ;
- Comment : en créant une base de données numérique et physique par formation doctorale;
- O Pourquoi : en vue de la pré-sélection
- O Quand : dans la première semaine du mois de décembre ;

• Etape 5 : Pré-sélection des dossiers de candidature

- Qui : Formation doctorale ;
- O Quoi : analyse scientifique des dossiers de demande d'admission ;
- Comment : vérification de la conformité aux critères d'admission et/ou audition des candidats ; liste des candidats présélectionnés ;



UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

DE MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE (ED-MI)

- O Pourquoi : sélection des candidats ;
- Quand : deux semaines après le traitement des dossiers ;

• Etape 6 : Sélection des candidats

- O Qui: Conseil scientifique et pédagogique;
- O Quoi : valider la sélection des candidats ;
- O Comment : étude des dossiers présélectionnés ; liste des candidats sélectionnés ;
- Pourquoi : admission des candidats ;
- O Quand : première quinzaine du mois de janvier.

• Etape 7: Admission

- Qui : Le Directeur de l'Ecole doctorale ;
- O Quoi : transmission de la liste des candidats admis aux Établissements ;
- Comment: par courrier administratif;
- O Pourquoi : inscription en thèse ;
- O Quand: au plus tard fin janvier.

2. ENREGISTREMENTS

- Liste des critères d'admission ;
- Éléments du dossier (Diplômes, Promesse ou Attestation de Financement, Charte de la thèse, Formulaire de demande d'admission, Projet de thèse, Document de co-tutelle);
- Liste des candidats présélectionnés pour audition ;
- Accusé de réception de la candidature ;
- Registre /Base de données d'enregistrement des thèses par formation doctorale ;
- Liste des candidats sélectionnés ;
- Procès-verbal d'admission;
- Feuille de présence des membres de la commission d'admission.
- Appel à candidature selon le modèle type

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Point 1 : Tout autre canal de diffusion (mailing-liste, contacts personnel, ...) peut être utilisé.

Point 5 : Chaque École doctorale doit élaborer et publier les critères d'admission en thèse ainsi que les critères d'audition.



UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

DE MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE (ED-MI)

Les doctorants en première année de thèse doivent formuler soit une demande d'admission, soit une demande d'équivalence en ligne: équivalence.ucad.sn

Diplômes à fournir :

- photocopies légalisées par la police, gendarmerie ou la représentation diplomatique de tous les diplômes et relevés de notes du baccalauréat jusqu'au dernier diplôme pour lequel l'admission est sollicitée.

Pièces à fournir :

- 1. Une demande d'admission adressée au chef d'établissement.
- 2. Documents traduits par un traducteur assermenté, un agent diplomatique ou un membre qualifié du personnel enseignant de l'université pour ceux délivrées dans une langue autre que le français.
- 3. Photocopie légalisée de la carte d'identité nationale ou du passeport.
- 4. Curriculum Vitae.
- 5. Chartes des thèses (à signer par le candidat, le Directeur de thèse, le Directeur du Laboratoire, le responsable de la formation doctorale et le Directeur de l'Ecole Doctorale)
- 6. Formulaire d'admission signé par le candidat, le Directeur de thèse, le Directeur du Laboratoire, le Responsable de la formation Doctorale et le Directeur de l'Ecole Doctorale.
- 7. Projet de thèse en quelques pages
- 8. Copie de la convention de cotutelle de thèse (Pour les thèses en cotutelle)
- 9. Copie de l'attestation de bourse si vous êtes boursier (optionnel)